

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La direction de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- doit procéder à la démolition d'un ancien immeuble d'habitation inoccupé et situé 73, rue Anatole France à Villeurbanne.

Cette démolition est réalisée en vue d'un élargissement de voirie. La maîtrise d'oeuvre est assurée par la direction de la logistique et des bâtiments -service bâtiment-.

Cependant, afin d'appréhender les conditions techniques et économiques qui résulteront de l'interdiction d'exploiter les décharges traditionnelles à compter du 1er juillet 2002, il est demandé une variante obligatoire dans le dossier de consultation des entrepreneurs pour réaliser une opération pilote de déconstruction avec tri des matériaux et valorisation ou élimination de ceux-ci par des filières appropriées.

Cette variante peut représenter un surcoût financier minimum de 20 à 30 % par rapport à la démolition traditionnelle.

Le coût global de l'opération, toutes dépenses confondues incluant la variante, est évalué à 750 000 F TTC.

Les travaux pourraient faire l'objet d'une consultation sur appel d'offres ouvert, en application des articles 295 à 298 du code des marchés publics. Ils feraient l'objet d'un seul lot avec variante obligatoire.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable le 31 mai 1999 sur la procédure énoncée ci-dessous.

En conséquence, **B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, finances et programmation ;

DELIBERE

, de bien vouloir :

1° - approuver le dossier de consultation des entrepreneurs qui vous est présenté ;

2° - m'autoriser à signer le marché de travaux qui en découlera ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 231 210 - fonction 020 - opération 0111 - sous-opération 126 - ligne de gestion 012762.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,